



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024**

N° C11\_04\_2024\_08 - Établissement public industriel et commercial (EPIC) Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 (annexe)

Annexe(s) :

- *Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026*

| <b>Titulaires en exercice</b> | <b>Présents</b><br>(Titulaires et suppléants votants) | <b>Représentés</b> | <b>Total votants</b> | <b>Absents</b> |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------|----------------------|----------------|
| 90                            | 54                                                    | 11                 | 55                   | 25             |

|           |                |            |                         |
|-----------|----------------|------------|-------------------------|
| Pour : 52 | Abstention : 3 | Contre : 0 | Sans Participation : 10 |
|-----------|----------------|------------|-------------------------|

Sans la participation de :

- Guenaëlle ARCHIMBAUD,
- Cyril BALLAND,
- Frédérique BINET,
- Philippe BLANCHET,
- Chantal BRILLAUD,
- Sylvie BRUNET,
- Nicolas RAGOT,
- Daniel BARRÉ,
- Frédéric BERTHONNEAU,
- Patrick CHARPENTIER,
- Sylvain GRIFFAULT,
- Patrick MORIN.

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, SICAULT Jean-Claude, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), DODIN Patrick (pouvoir donné à PICHON Gilles), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERIN Marie-Claire (pouvoir donné à BROSSARD François), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane), POINAS Sylviane (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), POUVREAU Lise (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

ARCHAIMBAULT Monique, BARRE Daniel, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DALLAUD Hélène, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

\*\*\*\*\*

**Établissement public industriel et commercial (EPIC) Tourisme Mellois en Poitou - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 (annexe)**

Annexe(s) :

*- Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2021 créant et adoptant les statuts de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou ;*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 20 janvier 2022 modifiant les statuts de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou ;*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 17 novembre 2022 adoptant le plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique de Mellois en Poitou ;*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2022 adoptant la convention annuelle d'objectifs avec l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou pour l'année 2023 ;*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 25 janvier 2024 adoptant l'avenant 1 permettant la prolongation jusqu'au 30 avril 2024 de la convention annuelle d'objectifs avec l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou pour l'année 2023 ;*

*Vu l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 29 février 2024 ;*

La communauté de communes Mellois en Poitou a adopté le 17 novembre 2022 le plan d'actions de sa stratégie d'attractivité économique et touristique. La stratégie s'articule autour d'un axe thématique transversal et de 3 axes thématiques sectoriels, dont le tourisme. 6 fiches-socles précisent les actions à décliner en matière touristique. Dans ce cadre, l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou est chargé de la mise en œuvre ou de la coordination de la plupart d'entre elles.

L'EPIC Tourisme Mellois en Poitou est opérationnel depuis octobre 2022. L'année 2023 fut sa première année de fonctionnement. L'EPIC s'est structuré et a défini son projet stratégique. La communauté de communes l'a accompagné via une convention de partenariat annuelle, prolongée jusqu'au 30 avril 2024 suite à la délibération du conseil communautaire du 25 janvier 2024.

Pour mener à bien ses missions qui constituent le volet opérationnel de la stratégie d'attractivité économique et touristique de Mellois en Poitou, l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou a choisi de décliner son plan d'actions sur la base des fiches-socles du volet « tourisme » de ladite stratégie. Il a également inscrit des actions s'intégrant dans la fiche-socle « une économie responsable et durable ».

Ce plan d'actions structure le contenu de la convention pluriannuelle d'objectifs, pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 décembre 2026.

La convention pluriannuelle d'objectifs avec l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou s'organise donc autour des axes suivants :

- Identité touristique de Mellois en Poitou,
- Schéma d'accueil touristique,
- Offre touristique :
  - Performance des entreprises touristiques (hébergement),
  - Offre d'itinérance douce,
  - Stratégie de découverte du territoire (sites de visite),
- Mise en réseau des acteurs.

Une action de niveau plus stratégique, servant de fil conducteur à l'ensemble de ces axes de travail, sera réalisée par l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou : le tourisme durable.

L'enveloppe annuelle de subvention est de 340 000 €, pour un budget indicatif de fonctionnement de 470 000 € environ par an. Ainsi le budget prévisionnel 2024 en fonctionnement s'établit à hauteur de 473 055 €.

Pour l'année 2024, le montant de la subvention sera de 243 500 €, puisque la subvention de 96 500 € consécutive à la prolongation de la convention de partenariat 2023 sera déduite.

La subvention annuelle est versée selon les modalités suivantes :

- Pour l'année 2024 :
  - Un premier paiement à la signature de la présente convention et de son annexe 1, pour un montant de 100 000 €,
  - Un second paiement intermédiaire de 100 000 € en juin 2024,
  - Un dernier paiement de 43 500 € en octobre 2024,
- Pour les années 2025 et 2026 :
  - Une avance de 60 000 € en janvier de chaque année. Cette avance sera versée au vu d'une présentation détaillée des actions réalisées de l'année n-1, mises en place conformément à l'article 1, y compris les obligations de publicité conformément à l'article 6-2,
  - Un paiement intermédiaire de 120 000 € en mars de chaque année,
  - Un second paiement intermédiaire de 120 000 € en juin de chaque année,
  - Un paiement de 40 000 € en octobre de chaque année.

Il est donc proposé de continuer à soutenir l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, conformément aux modalités de la convention ci-annexée.

Considérant l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 29 février 2024 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, pour la période du 30 avril 2024 au 31 décembre 2026 inclus, attribuant une subvention de 243 500 € pour l'année 2024 et 340 000 € annuel pour 2025 et 2026,
- AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs pluriannuelle et tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Sylvain GRIFFAULT

Fabrice MICHELET